



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 MAI 2026

**CONVOCACTION**

Date : 28/04/2026

Envoi le : 06/05/2026

Publication le : 06/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 mai à 19h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Antoine MAQUIN Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29  
Présents : 23  
Absents : 06  
Pouvoirs : 04  
Votants : 27

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Aurélie LEROY, Sabrina VRIGNAUD, Lucie JORGE, Christelle ADAM,  
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Xavier CUVIER.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Anita GATELIER, Magali GAUDIN, Séverine RENOUE, Cécilia CHENET, Angela MIGNON, Chloé METAHRI, Léa JEAN-LOUIS, Amélie BOLANTIN,  
Messieurs Gilles HOGUET, Laurent BOUGEALT, Olivier DOUSSET, Sébastien VEILLON, Manuel FABAS-VINSONNAUD, François-Brice JOBARD, David LEBRETON.

**Absents excusés :**

Mesdames Temanuata GIRARD, Florence TOST, Hélène ODENT,  
Monsieur Gérard MORICEAU, Vincent GUILLET, Bertrand RITOURET.

**Absents :**

Madame /  
Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Gérard MORICEAU avait donné pouvoir à Monsieur Pascal ARRAGAIN.

Monsieur Vincent GUILLET avait donné pouvoir à Madame Aurélie LEROY.

Madame Temanuata GIRARD avait donné pouvoir à Monsieur David LEBRETON.

Madame Florence TOST avait donné pouvoir à Madame Amélie BOLANTIN.

**Secrétaire de séance :**

Madame Séverine RENOUE



Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260513-DEL\_13052026\_04-DE



## **DEL N° 13/05/2026-04 RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)**

Madame Sabrina VRIGNAUD, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que l'article 1650 du Code général des impôts (CGI) prévoit que, dans chaque commune, est instituée une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental ou régional des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Le Conseil Municipal ayant été renouvelé le 29 mars 2026, il convient de procéder au renouvellement de la liste des membres composant la Commission Communale des Impôts Directs.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Madame VRIGNAUD rappelle que cette commission occupe une place centrale en matière de fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe également à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La commission est constituée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le Conseil Municipal (soit 32 personnes si la population de la commune est supérieure à 2 000 habitants).

La CCID est composée :

- du Maire, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

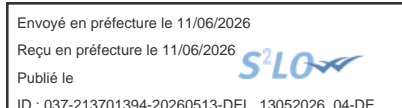
Le 3<sup>ème</sup> alinéa du 1 de l'article 1650 du Code général des impôts précise que les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits au rôle des impositions directes dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

L'objet de la délibération de ce jour est de proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques une liste de contribuables susceptibles d'être désignés membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Après avoir pris connaissance de ces informations et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**PROPOSE la liste des personnes ci-dessous en vue de la composition de la Commission Communale des Impôts Directs :**



**TITULAIRES :**

Nom	Prénom
VERHILLE	Éric
SIMON	Alain
ROUSSEAU	Patricia
RENOU	Karl
MAZAUFRY	Francis
MAQUIN	Jean-Claude
COULLON	Nathalie
LAHRER	Bernard
MITAUX	Bernard
CARTIER	Claire
LE BORGNE	Frédérique
AGEORGES	Grégory
VRIGNAUD	Yoann
FRELON	Hervé
CHOQUET	Isabelle
GICQUEL	Robert

**SUPLÉANTS :**

Nom	Prénom
SELLIER	Alain
CUISINIER	Sébastien
JOLLY	Sylvain
DUREAU	Didier
ABOT	Martine
COULLON	Jean-Philippe
FONT	Lise
PENCREACH	Nicolas
AUNEAU	Gaëtan
LAHRER	Nathalie
TABARY	Guy
BORÉ	Sophie
GUILLOU	Cédric
GRENIER	Laurence
GUILLOU	Sandrine
ARRAGAIN	Bernadette

**AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre la présente liste au Directeur Départemental des Finances Publiques et à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Antoine MAQUIN

La secrétaire de séance,

  
Séverine RENO  
Conseillère Municipale

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **11 JUIN 2026**

Et sa publication le site internet de la commune le : **11 JUIN 2026**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260513-DEL\_13052026\_04-DE



Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260513-DEL\_13052026\_04-DE

